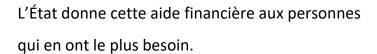






L'État français donne une aide financière, c'est-à-dire de l'argent pour payer les factures d'énergie. L'énergie c'est par exemple l'électricité et le gaz.



L'Etat donne de l'argent sous forme de chèque. C'est le chèque énergie.

Vous avez reçu un chèque énergie.

Nous vous expliquons comment utiliser votre chèque énergie.



Que pouvez-vous payer

avec le chèque énergie?

Vous devez choisir comment utiliser votre chèque énergie.

Avec le chèque énergie, vous pouvez payer votre facture :

- d'électricité
- ou de gaz
- ou de fioul
- ou de pétrole liquéfié
- ou de bois

Vous pouvez aussi payer des petits travaux de rénovation de votre logement.

Comment pouvez-vous payer avec le chèque énergie ?

Vous pouvez utiliser votre chèque dès maintenant.

Vous avez 3 possibilités :

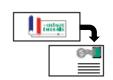
1. envoyer le chèque par courrier

à votre fournisseur d'énergie, par exemple EDF ou ENGIE.

Vous devez:

 écrire à l'encre noire votre numéro de client ou votre numéro de contrat au dos du chèque énergie







- mettre le chèque énergie dans l'enveloppe
- ajouter dans l'enveloppe la copie d'un document, par exemple une facture
 ou un échéancier de paiement.
 Un échéancier de paiement
 c'est un document qui indique
 ce que vous devez payer chaque mois.
 Il doit y avoir votre nom, votre prénom

2. donner le chèque

directement à la personne que vous voulez payer.



3. payer sur le site internet

https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiementen-ligne.



Si vous avez besoin de faire

et votre adresse sur le document.

des travaux de rénovation

de votre logement

Vous pouvez payer seulement certains travaux avec le chèque énergie.

Vous pouvez vérifier

quels travaux vous pouvez payer

sur le site internet <u>france-renov.gouv.fr</u>.

Vous pouvez demander

à changer votre chèque énergie

en chèque travaux

sur le site internet

https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/conversion.



Si vous vivez:

- dans un logement-foyer conventionné
 « Aide Personnalisée au Logement »
 c'est-à-dire que l'État paie une partie de votre loyer
- dans un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou EHPAD,
- dans un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées ou EHPA,
- dans une résidence autonomie,
- dans un établissement de soins de longue durée ou ESLD
- dans une unité de soins de longue durée ou USLD

Vous pouvez donner le chèque énergie au gestionnaire.

Le gestionnaire utilisera le chèque

pour payer vos prochaines dépenses d'énergie.





Et pour l'année prochaine ?

Vous pouvez cocher la case rouge sur le devant de votre chèque énergie.

C'est la case de pré-affectation.

Si vous cochez cette case

votre fournisseur d'énergie recevra directement

le chèque énergie l'année prochaine.

Votre fournisseur d'énergie déduira directement le chèque énergie de votre facture.



Vous pouvez aussi faire la pré-affectation sur le site internet

https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/pre-affectation.

Si l'année prochaine

vous pouvez encore avoir le chèque énergie,

nous vous enverrons

au mois d'avril

le montant de votre chèque énergie.

Nous transmettrons directement le chèque

à votre fournisseur d'énergie.

Votre fournisseur d'énergie déduira directement

le chèque énergie de votre facture.

Si vous avez changé de fournisseur d'énergie, nous vous enverrons votre chèque par courrier.

Vous avez perdu votre chèque énergie ou on vous l'a volé

Vous pouvez demander un nouveau chèque énergie sur le site internet www.chequeenergie.gouv.fr. Vous pouvez aussi contacter l'assistance du chèque énergie

- par téléphone au 0 805 204 805. L'appel est gratuit
- par mail sur le site
 https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/declarer-perdu-vole

Si vous voulez avoir plus d'informations

Vous pouvez aller sur le site internet www.chequeenergie.gouv.fr pour

- retrouver toutes ces informations
- créer votre espace bénéficiaire personnalisé
- trouver un artisan qui accepte le chèque énergie pour faire des travaux

Vous pouvez aussi appeler le numéro gratuit 0 805 204 805.

0 805 204 805 Service et appel gratuits



Ce document accessible à tous a été transcrit par <u>Com'access</u> avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : <u>www.inclusioneurope.eu/easy-to-read</u>

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif CAP'acité pour le sitecapacite.net pour la relecture et la validation du document.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe